

Madame _____

09XXX

A l'attention d'ENEDIS

Ref :

Objet : compteur LINKY

Le 05 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 27 septembre dernier, vous m'accusez de mettre en péril la sécurité d'autrui parce que j'ai posé un dispositif empêchant l'installation du compteur Linky à mon domicile.

Cette accusation m'outrage.

Je suis particulièrement respectueuse des personnes, des lois, et suis très attachée à traiter les situations quelles qu'elles soient dans les règles de bienséance et de civilité.

C'est pourquoi j'ai pris la peine de vous adresser dès le 28 juin dernier un courrier recommandé par lequel je vous demande avec courtoisie de renoncer à l'installation du nouveau compteur.

Je justifie ma position par une demande d'informations sur les fonctionnalités de ce compteur, les risques qu'il présente en matière d'atteinte à la vie privée, et vous fais part de mes inquiétudes quant à sa dangerosité potentielle tant en matière de santé que de sécurité (explosions, incendies).

Je soulève également la question de prise en charge par l'assurance habitation d'un sinistre consécutif à un problème électrique. Or il est avéré que de nombreux sinistres sont consécutifs à l'installation du nouveau compteur. La cause principale avancée par vos services est la non-conformité, ou la vétusté de l'installation électrique. Vous semblez donc dégager votre responsabilité en rejetant la faute sur le propriétaire des lieux ! Qu'elles seront les conclusions de l'expert en assurances ?

Hélas, toutes mes questions sont restées sans réponse puisque vous avez estimé qu'il n'était pas nécessaire de donner suite à mon courrier.

D'autant plus inquiète que l'information médiatisée selon laquelle des techniciens mandatés par Enedis avaient ordre de poser à tout prix les nouveaux compteurs même en l'absence des personnes et même dans les espaces privés, je n'ai pas eu d'autre alternative que celle de me protéger.

Cependant, je tiens à préciser que la protection que j'ai mise en place ne présente aucune obstruction à l'intervention des services pour couper l'électricité le cas échéant, puisqu'elle ne concerne que mon compteur proprement dit et laisse libre accès au CCPI.

En outre, un regard a été prévu pour le relevé de consommation au niveau du compteur.

S'agissant de l'accès pour que la société Enedis puisse réaliser ses opérations légales, il va de soi que, comme pour les compteurs situés à l'intérieur des habitations, cette démarche peut être effectuée sur prise de rendez-vous et donc en ma présence.

Ensuite, dans ce même courrier, vous écrivez que le technicien n'a pu accéder au matériel.

Cela aussi est faux.

Un technicien de la société Centenéro s'est présenté une première fois pour poser le Linky et a pris une photo de mon compteur. Je lui ai fait remarquer qu'il se trouvait sur une propriété privée. Ma démarche ne semble pas avoir été entendue puisqu'un autre technicien s'est présenté quelques jours plus tard, faisant fi du caractère privé des lieux.

Il est inacceptable que ma propriété ne soit pas respectée. Le chemin d'accès à mon domicile est privé ; une signalétique est apposée sur l'une des deux pilasses à l'entrée du chemin.

Si mon compteur se situait à l'intérieur de mon domicile, Enedis **ne pourrait pas m'obliger à ouvrir la porte.**

Aurais-je moins de droits que la majorité de mes concitoyens dont le compteur est à l'intérieur ?

Pression des techniciens mandatés par Enedis, réception de plusieurs courriers émanant de la société Enedis, et dans lesquels se trouvent de très graves accusations justifiées par des déclarations fallacieuses, menaces puisque « Enedis se réserve le droit d'engager ma responsabilité devant les tribunaux compétents », constituent des pratiques arbitraires.

De quoi suis-je donc responsable ?

De vouloir protéger mes biens ?, de vouloir protéger la santé et la sécurité de mes proches ainsi que la mienne ?, de refuser une vente forcée ?, de m'insurger contre ces tentatives d'intimidation qui portent atteinte à mes droits fondamentaux ?

Souhaitant qu'un terme soit rapidement mis aux menaces et au harcèlement dont je fais l'objet, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

M.